
MISCELLANEOUS NOTICES/AVIS DIVERS

NOTICE

SPECIES AT RISK (NWT) ACT

NOTICE OF LISTED SPECIES

HAIRY BRAYA

Pursuant to subsection 44(2) of the *Species at Risk (NWT) Act*, S.N.W.T. 2009, c.16, on July 31, 2020, the Minister of Environment and Natural Resources extended the term of hairy braya (*Braya pilosa*) on the Northwest Territories List of Species at Risk as a Threatened species by one year. The listing term has been extended to February 27, 2025.

The Conference of Management Authorities determined that a re-assessment of the listed species cannot be completed in sufficient time to allow them to make a decision on term extension prior to expiry of the current term and requested that the Minister, before the listing expires, extend the term.

Further information is available online at www.nwt-species-at-risk.ca

AVIS

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

AVIS D'INSCRIPTION D'UNE ESPÈCE

BRAYA POILU

En vertu du paragraphe 44(2) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, L.T.N.-O. 2009, ch. 16, le 31 juillet 2020, le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles a prolongé d'une année la durée d'inscription du braya poilu (*braya pilosa*) sur la liste des espèces en péril des Territoires du Nord-Ouest comme espèce menacée. La durée d'inscription a été prolongée jusqu'au 25 février 2025.

La Conférence des autorités de gestion sur les espèces en péril a conclu que la réévaluation des espèces inscrites ne peut être achevée en temps opportun afin de lui permettre de prendre une décision à l'égard de la prolongation de la durée d'inscription avant qu'elle n'expire et a demandé au ministre, avant l'expiration de l'inscription, de prolonger la durée d'inscription.

Pour tout renseignement supplémentaire, visitez le :
www.nwt-species-at-risk.ca (en anglais seulement)